



RECLESNE, le 04 Avril 2016

Le Président de l' Association SEVE en Morvan
Chez Bernard Bailly
Le Bourg
71540 RECLESNE

à

Journal de Saône et Loire
Monsieur GARCIA Michel
9, avenue Charles de Gaulle,
71400 AUTUN

Monsieur,

Vous avez été invité par S.E.V.E. et avez participé pleinement à l'Assemblée générale de cette association, le 25 avril 2016, et je vous en remercie.

Comme la convocation l'indiquait, cette réunion était constituée de 2 parties :

- l'A.G. statutaire de S.E.V.E 2016
- le débat sur les projets de méthanisation, granulation, et de gazéification dans l'Autunois-Morvan (débat ouvert à toutes et à tous).

Dans le J.S.L. du mercredi 27 avril dernier, vous avez publié un très bon article sur deux pages relatant et explicitant les différents projets envisagés, particulièrement sur la zone industrielle de ST FORGEOT.

Dans cette publication de deux pages, "SEVE" n'est mentionnée qu'une seule fois. Permettez-moi de vous faire part de mon étonnement, et de celui d'un certain nombre de lecteurs de votre journal, de ne pas avoir trouvé un compte-rendu, même succinct de notre A.G.

Je vous fais remarquer que, si vous avez pu écrire cet article, c'est essentiellement grâce au dynamisme de l'association et aux informations que vous avez pu recueillir au cours de cette réunion. C'est d'ailleurs la première fois que SEVE est victime d'un tel ostracisme. J'en suis d'autant plus surpris qu'au cours de cette soirée, nous avons unanimement déploré le peu d'informations transmises aux citoyens de l'Autunois-Morvan en général et particulièrement sur ces projets. Vous comprendrez que nous aimerions obtenir des éclaircissements.

C'est pourquoi je me tourne vers vous pour vous soumettre la question suivante : cet article du JSL, tel qu'il a été publié, résulte-t-il d'un choix assumé de votre part en tant qu'auteur ? Dans la négative, pouvez-vous nous dire si le contenu envisagé par vous à l'origine a fait l'objet d'une censure par la rédaction du Journal de Saône et Loire ? Et si tel devait être le cas, quelles raisons ont été fournies pour motiver cette décision ?

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement.

Pour le bureau le Président de S.E.V.E.
Bernard BAILLY